

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2018

ORGANISMES EXTÉRIEURS AU PARLEMENT - (N° 840)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 72

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos services audiovisuels ont plus que jamais besoin d'un organisme extraparlamentaire agissant dans le but de surveiller le bon fonctionnement de ces derniers : l'état du service public de l'audiovisuel est déplorable. La diffusion de programmes culturels est au plus bas, son organisation, à déplorer.